

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Renouvellement du système de gestion de pesée des ordures ménagères: fourniture et maintenance des matériels et logiciels - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

La Direction Opérationnelle Environnement assure la gestion du service public de la collecte, de la valorisation, et du traitement des déchets ménagers ou assimilés. Elle utilise l'outil PENELOPE pour la gestion de la pesée des ordures ménagères depuis 1995. Les besoins fonctionnels ont aujourd'hui largement évolué et les contraintes techniques et de sécurité sont de plus en plus strictes. Aussi, La Communauté Urbaine de Bordeaux envisage de renouveler l'ensemble de ces dispositifs de pesée – logiciels et matériels.

Les principaux enjeux de ce projet sont le suivi rigoureux de la pesée, permettant une valorisation précise, la centralisation et la sécurisation des données, la fiabilité des matériels et des données, le respect des règles de sécurité liés aux déchets ménagers.

Par conséquent, le marché aura pour objet :

- de renouveler l'application informatique existante avec une mise en réseau de l'application et des données
- de renouveler entièrement le dispositif de pesée sur le site de TOUBAN
- d'améliorer le dispositif de pesée existant sur le site de LATULE afin de fiabiliser la pesée
- remettre en service le dispositif de pesée du site du BOURGAILH
- assurer la maintenance de ces installations

Conformément à l'article 77 du code des marchés publics, il s'agira d'un marché à bons de commande d'une durée initiale de 4 ans.

Les montants minimum et maximum envisagés sont les suivants :

- 100 000 € HT sur 4 ans
- 300 000 € HT sur 4 ans

L'estimation du service sur la durée totale du marché est de 260 000 € HT.

Ce marché est conclu sur des prix mixtes révisables semestriellement c'est-à-dire :

- des prix unitaires concernant la maintenance et la partie informatique

- des prix forfaitaires concernant l'acquisition du matériel de pesée

Cet appel d'offres propose aux opérateurs économiques de présenter des options sur la fourniture et l'installation de capteurs numériques, dans le respect des contraintes d'exécution du CCTP.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe déchets ménagers sur l'exercice 2011, alimentés par la TEOM, les recettes d'exploitation du service et en partie le budget principal :

- o pour l'acquisition du logiciel : chapitre 20, compte 205, CRB O300,
- o pour l'installation et l'acquisition du matériel de pesée : chapitre 21, compte 2158, CRB O300, programme OAA
- o pour la maintenance des équipements : chapitre 11, compte 6156, CRB O300

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type appel d'offres ouvert européen
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction centrale des achats et marchés- 6ème étage,
- autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour permettre le renouvellement du système de gestion de la pesée des ordures ménagères, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

DECIDE QUE :

ARTICLE 1:

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

ARTICLE 2:

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres.

ARTICLE 3:

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

ARTICLE 4:

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

ARTICLE 5:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet :

- au budget annexe déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2011 :
 - o pour l'acquisition du logiciel : chapitre 20, compte 205, CRB O300,
 - o pour l'installation et l'acquisition du matériel de pesée : chapitre 21, compte 2158, CRB O300, programme OAA
 - o pour la maintenance des équipements : chapitre 11, compte 6156, CRB O300

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 JUILLET 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2010</p>

M. DIDIER CAZABONNE